Le SE-UNSA agit pour les PEGC

Le 25 janvier 2008, le SE-UNSA , suite à plusieurs audiences, a écrit au Ministre Darcos, pour demander que l'engagement de revoir la situation des PEGC, pris en 2007 par M. De Robien, soit respecté.

En effet, le Corps des PEGC étant en extinction, le nombre de promouvables diminue d'année en année, amenuisant sans cesse l'espoir d'une promotion.

La présence de trois grades, la durée des échelons de la classe exceptionnelle interdisent à ces collègues d'espérer avoir des perspectives de carrière « comparables » aux corps des certifiés et de professeurs d'EPS telles qu'elles avaient été envisagées en 1993.
L'examen de la situation des départs en retraite le démontre aisément.

Le SE-UNSA avait également demandé que les échelons de la classe exceptionnelle soient raccourcis.

Le SE-UNSA obtient

Un relèvement du ratio d'avancement à la classe exceptionnelle

- **2007 : 22,48%**
- **2008 : 37,65%**

Réponses du ministre Darcos

29 février 2008:

« ...Dès ma prise de fonction , j'ai affirmé ma volonté de revaloriser le métier d'enseignant et d'offrir des progressions de carrières plus attractives……. »

S'appuyant sur cette réponse, le SE-UNSA n'a eu de cesse de rappeler au Ministre, notre demande concernant notamment les PEGC, qui pour nous sont victimes d'une injustice flagrante.

12juin 2008 :
« ..le taux d'accès à la classe exceptionnelle pour les PEGC sera porté à 37, 65%... »

Il aura fallu attendre encore 3 longs mois, et de multiples interventions, pour obtenir enfin une réponse sur l'ensemble des ratios hors classe, qui permette enfin aux CAPA de se réunir.

Le SE-UNSA fidèle à son engagement auprès des PEGC agit

pour une véritable égalité de tous les personnels

Les PEGC ont le droit aux mêmes perspectives de carrières que les autres !